

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2024

16

oOo

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX
ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE
EDUCATIVE POUR 2024 - ADDITIF**

RAPPORT

Lors de sa séance du 4 avril 2024, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux associations partenaires du Contrat de ville, Contrat d'Engagements Quartiers 2030 (CEQ30) dans le cadre du dispositif de cohésion sociale et de réussite éducative.

En application des dispositifs de cohésion sociale et de réussite éducative, la Ville d'Antony s'est engagée à soutenir chaque association concernée, pour un total de **624 250 euros**. Il est proposé d'ajouter 17 750 euros à répartir entre quatre nouvelles associations, ce qui porte le total à **642 000 euros**.

En effet, s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville pour soutenir les actions locales en faveur du développement social, économique et urbain, ces subventions contribuent au sens et à la cohérence de l'action globale menée auprès du public visé.

Il s'agit :

DU TENNIS CLUB ANTONY : 2 250 €

Ce club organise deux stages d'une semaine chacun pendant les vacances scolaires (Juillet et décembre) en collaboration avec les structures locales et en direction des enfants du quartier du Noyer Doré fréquentant ces dernières.

DU KARATE CLUB D'ANTONY : 1 000 €

Ce club met en œuvre une action au bénéfice des jeunes filles du quartier du Noyer Doré, afin de les initier à la pratique des arts martiaux et en particulier du karaté contact.

Le versement de ces 2 subventions a été prévu par la délibération précédente n° 15.

DE BIEN VIVRE ENSEMBLE : 3 000 €

Cette association intervient dans le quartier prioritaire de la ville (QPV) du Noyer Doré.

Cette association, qui œuvre depuis 30 ans pour le lien social, la solidarité et la mixité culturelle, a sollicité un soutien financier de la ville pour l'organisation de l'événement marquant le 30^{ème} anniversaire de ses actions en faveur des habitants du QPV, notamment les jeunes, les femmes et les seniors.

DU PROJET MUSES - MUSIQUE SCIENCES ÉDUCATION SANTÉ : 11 500 €

Cette nouvelle action, portée par l'association Muses, promeut le recours à la musique comme levier en faveur des apprentissages de toutes natures, la santé et le bien-être, en particulier dès le plus jeune âge, mais aussi tout au long de la vie.

C'est un projet scientifique qui s'appuie sur les neurosciences et qui s'emploie à démontrer que l'écoute de la musique a un impact sur le développement du jeune enfant et notamment sur ses capacités cognitives, ses capacités d'apprentissage et d'interaction avec les autres. Les deux crèches du Noyer Doré – La Farandole et Arc en ciel - vont accueillir ce projet à compter de la rentrée de septembre.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme EL MEZOUE	à M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à M. KALONJI
Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à M. REYNIER
M. BENSABAT	à M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Conseiller absent : M. PARISIS

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 Voix POUR
Voix CONTRE
Voix ABSTENTION
Voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES A DIVERSES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHÉSION SOCIALE ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR 2024 – ADDITIF

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 Décembre 2021 pris en application de la loi n° 2021-1109 du 24 Août 2021 comportant le respect des principes de la République ;

VU le Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 inscrivant le quartier du Noyer Doré en quartier prioritaire de la politique de la ville,

VU sa délibération du 04 avril 2024 attribuant des subventions à diverses associations dans le cadre du dispositif de cohésion sociale et de réussite éducative pour 2024,

CONSIDÉRANT qu'en application de ce contrat, la Ville soutient des actions portées par des partenaires associatifs dans le cadre de la programmation annuelle pour la politique de la ville,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Décide d'attribuer aux associations retenues dans le cadre de cette programmation pour l'année 2024 les subventions de fonctionnement complémentaires suivantes :

* Association Bien Vivre Ensemble	3 000 €
* Association Muses	11 500 €

ARTICLE 2 – Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 2024– Compte 6574 – Rubrique fonctionnelle 523 – UAC : POLVIL.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

